



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
« 25^{ème} anniversaire »**

Samedi 7 août 2021 à 17 h Salle du Levant Yacht Club de Port Camargue

L'assemblée a commencé vers 17 heures 05 en présence d'une assistance nombreuse (180 personnes et de 123 adhérents représentés par des pouvoirs).

Le Président Martin rappelle que, pour cause de pandémie, nous n'avons pu tenir d'assemblée en 2020 et dans l'obligation de différer celle prévue le 3 avril de cette année. Il souligne que la communication avec nos adhérents a cependant été maintenue par le biais de nos bulletins et des « flash infos ».

Il convient de signaler l'absence à cette Assemblée de Monsieur Robert Crauste, Maire du grau du Roi, Président de la Régie et de Monsieur Brunet, nouveau Directeur de la Régie ; le Président Martin fait remarquer que, bien qu'excusées, ces absences ne sont guère appréciées des adhérents présents. Ils sont représentés respectivement par Monsieur Claude Bernard, Premier adjoint, Madame Chantal Villanueva, adjointe au Maire, Madame Christine Lacroix, conseillère municipale déléguée à la vie associative et Madame Valérie Holt, représentant la Régie. Présences appréciées de Monsieur Daniel Masson, Président de l'association amie Les Résidents de Port Camargue et de Monsieur Philippe Grau, Président de la SNSM.

Nous avons appris récemment le décès de Maître Xavier Fortunet, notre avocat, qui avait mené avec succès jusqu'au Conseil d'Etat notre longue procédure sur la taxe foncière (saison 1). Madame Goll, notre invitée d'honneur habituelle, est exceptionnellement excusée.

Le Président remercie les adhérents d'être venus aussi nombreux ; il précise que notre association compte à ce jour 641 familles à jour de leur cotisation, soit une augmentation de 45 nouveaux adhérents, ce qui est très encourageant.

Avant d'ouvrir officiellement cette Assemblée Générale, le Président Martin, très ému, rend un hommage solennel à Jacques Gutmacher, notre Secrétaire Général, décédé le 8 février dernier et il rappelle, en présence de son épouse Simone, tout ce qu'il nous a apporté et réalisé au sein de l'ALPC² pendant de longues années.

Compte tenu des nombreuses et nouvelles adhésions, le Président rappelle nos objectifs statutaires :

- Défense des intérêts de nos adhérents, au plan fiscal, contrats, quais danois, tarifs etc.
- Protection du Cadre de vie : environnement, respect des réserves consignées dans le PLU auprès du Commissaire Enquêteur, voirie, espaces verts, circulation, éclairage, activité portuaire, sécurité.
- Organisation d'activités : nos traditionnels Vide Greniers sous la férule de notre regretté Secrétaire Général et qui perdureront sous l'appellation de « Vide Greniers Jacques Gutmacher ».

Malheureusement, nous avons dû annuler, pour raisons sanitaires, celui prévu le 21 août.

Le Président donne lecture du florilège des questions posées par nos adhérents et qui ont été transmises à Monsieur le Maire et au Directeur de la Régie : (cf résumé des réponses en fin de compte rendu).

Pour ce 25^{ème} anniversaire, il convient de rappeler les différentes actions que nous avons menées au cours de ce quart de siècle d'existence, déjà ! :

Nos 25 ans.....Historique/ Bilan

En ce vingt-cinquième anniversaire de notre Association, il convient de rappeler le travail et les résultats obtenus par une équipe de bénévoles, qui œuvre pour le bien commun dans différents domaines :

La Taxe Foncière

Dès 1998, nous avons lancé une procédure auprès du Tribunal Administratif, afin de contester l'application d'une taxe foncière sur les plans d'eau, qui s'ajoutait à la redevance domaniale.

Nous avons poursuivi **seuls**, auprès de la Cour d'Appel de Marseille et jusqu'au Conseil d'Etat, la Municipalité de l'époque ne nous ayant pas soutenus. Par ailleurs, la CCI de Nîmes, gestionnaire du Port avant la création de la Régie, elle était notre adversaire !

Nous n'avons pas été totalement soutenus dans notre requête, le Conseil d'Etat, après 13 ans de procédure, statuait sur la légitimité de cette taxation, mais exigeait une révision de l'assiette de calcul. Ce qui nous permit d'obtenir une suppression de la taxe pendant 13 ans, suivie d'une forte réduction de la Taxe Foncière, avec des dégrèvements fiscaux conséquents (8 500 000 €) au bénéfice de la Régie qui avait pris le relais dans ce dossier.

Mais la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) que nous avons rencontrée à Bercy a réagi suite à ce dégrèvement et modifié l'assiette de calcul en appliquant un montant forfaitaire d'assiette de calcul pour chaque anneau de port.

En date du 22 novembre 2019, le Tribunal Administratif de Nîmes a débouté la Régie de sa requête en stipulant : « que les taxes foncières établies par l'administration au titre des propriétés bâties n'avaient pas pour assiettes les plans d'eau ni les ponts flottants ».

Devant le refus de la Régie de mettre à exécution ce jugement et qui a fait appel de cet arrêté, nous avons enjoint la Régie, par l'entremise de nos avocats demandant :

- de proposer un avenant aux contrats des propriétaires de marinas, afin d'acter l'exonération totale du prorata de taxe foncière.
- de procéder au remboursement de l'ensemble des sommes que nous avons versées au titre du prorata de taxe foncière, et ce depuis 2016. **Affaire à suivre.....**

La redevance domaniale

Nous avons obtenu sa suppression en 2004 au Tribunal Administratif de Montpellier

Le Port / La Régie

- Notre vice-président, JP Chérifcheikh est administrateur de la Régie.
- Participation au Comité Local des usagers du Port (CLUP), quatre administrateurs vous représentent au Conseil Portuaire.
- Reprise de la gestion du Port par un interlocuteur unique...la Régie, nous étions lassés des incohérences entre la Mairie et la Chambre de Commerce, gestionnaire du Port depuis l'origine.
- Prorogation de nos contrats plans d'eau jusqu'en 2019, alors que la Régie voulait les rendre caduques lors de la reprise du port.
- Nous avons obtenu l'indissociabilité de nos contrats plans d'eau de la propriété immobilière, ainsi que le caractère privé de nos quais (en opposition au chemin du douanier !!!)
- Annulation de la Taxe ordures ménagères (TEOM) côté quais, plans d'eau, le service n'étant pas assuré.
- Participation (Robert Folcher) à la rédaction du nouveau règlement (2011) de police du Port.
- **Huit années de négociations**, pour obtenir dès 2016 le renouvellement sur 35 ans de nos contrats d'occupation plan d'eau marinas, à échéance de 2051, en contrepartie d'une participation financière à des travaux nouveaux (1 500 € étalés sur 5 ans) une exclusivité spécifique à Port Camargue.
- Participation à hauteur de plus d'un million d'euros pour la reconstruction de l'Ecole de Mer
- Production de devis de travaux pour la consolidation ou le renouvellement des quais danois (1° tranche) établis à 3 300 € HT le mètre linéaire de quai *versus* 9900 € proposés par la Régie !!!.
- Intervention auprès de la DTM, de la Préfecture, de la Mairie, de la Ministre de la mer, quant à l'édification d'une base nautique (chenal sud) en contravention des interdictions en zone Natura 2000, dossier toujours pendant.
- Vive réaction au projet de la Régie d'instaurer un service de **conciergerie bateau**, qui constituait en fait à l'occupation des plans d'eau vacants dans les marinas au profit de tiers. Selon Mr Robert CRAUSTE président de la Régie, ce projet est enterré (cf notre FLASH INFO de Mai 2021).
- Nous sommes à l'origine de l'implantation d'un panneau d'informations à l'entrée de Port Camargue.
- Création de CAPNUBAM (Collectif des Associations de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues-Mortes) présidé par J.P.Chérifcheikh et menant des actions essentielles concernant l'environnement et le devenir de notre littoral : risques naturels, pollutions, ensablement (dossier remis à la Ministre de la Mer lors de son déplacement à Port Camargue).
- Rencontres avec les autorités locales (Préfecture, Mairie, Régie) afin de faire le point sur les espaces verts, la voirie, l'hygiène, la sécurité.
- Organisation de manifestations sportives ou d'animation (concours de boules, vide grenier qui portera le nom de notre regretté Secrétaire Général Jacques Gutmacher, fondateur de cette manifestation au renom régional bien affirmé).
- Notre Conseil d'Administration se réunit tous les mois, afin de définir nos actions, les décisions étant collégiales.
- Nous assurons une permanence à la disposition de nos adhérents tous les samedi matin de 10h à 12h.

Notre vigilance demeure constante en ce qui concerne la qualité de vie à Port Camargue et demeurons résolus et déterminés pour œuvrer au nom de l'intérêt général. Nous poursuivrons sans relâche dans tous les domaines.

Nos actions en cours :

Visite de Mme Girardin, Ministre de la Mer, sur Port Camargue le 12 février 2021.

Notons que l'ASPPC et l'ALPC² n'ont pas été conviées lors des tables rondes, c'est-à-dire la totalité des clients du Port non représentée ! Nous avons remis à son chef de Cabinet un dossier complet sur les problèmes rencontrés sur Port Camargue : hausse des tarifs, chenal sud, conciergerie, banc de sable..... sans réponse à ce jour.

La conciergerie :

Suite aux élucubrations de l'ancien Directeur de la Régie, il était envisagé d'occuper par la Régie les plans d'eau vacants dans les marinas, pour les mettre à disposition de propriétaires de bateaux ! Nous nous sommes opposés avec force à ce projet qui porte atteinte à la propriété privée et qui est contraire à l'article 11 des conditions générales de nos contrats.

Dans sa réponse à vos questions, Monsieur Claude Bernard, confirmera que ce projet est définitivement supprimé .

Le respect du P.L.U.

Lors de l'enquête sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, nous avons déposé auprès du Commissaire Enquêteur une réserve qu'il a reprise dans son rapport n°3 page 32 entérinée par le Conseil municipal par sa délibération 2018.11.08. A savoir que les modifications ou agrandissements fassent l'objet d'un projet d'ensemble de la copropriété et d'une approbation des copropriétaires.

Cela est loin d'être le cas, et nous avons interpellé Monsieur le Maire à ce sujet, car nous souhaitons préserver l'esthétique architecturale de Port Camargue, par ailleurs classée au Patrimoine Architectural remarquable du 20^e siècle. Dans sa réponse, Mr le Maire, in fine, transmet les infractions constatées au Procureur. En sa qualité d'Officier de Police Judiciaire, il a toute latitude pour arrêter les chantiers illégaux.

Des infractions similaires sont constatées sur les plans d'eau : agrandissement des quais danois, déplacements de pieux.....que fait la Régie ? voir dans les questions posées.

NATURA 2000

Forts d'une pétition signée par 147 résidents du Chenal Sud, nous exigeons le respect de cette zone classée Natura 2000 où des constructions illégales ont été réalisées avec la bénédiction des autorités locales.

Nos différentes interventions auprès de la Préfecture, de la Mairie, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer s'étant révélées infructueuses, nous avons engagé une action auprès de la Direction Natura 2000.

Si nécessaire, nous interpellons les autorités européennes !

Les tarifs du Port

Malgré la hausse significative des redevances d'occupation des plans d'eau par l'application des nouveaux contrats longue durée, la Régie souhaitait augmenter les tarifs de 5%, finalement ramenés à 3% par l'action conjuguée de tous les utilisateurs du Port, ALPC² en premier lieu.

Nous avons par ailleurs signifié par courrier du 3 février 2021 au Directeur de la Régie que nous pourrions quitter la Régie et créer une ASL (association syndicale libre) si vraiment les Marinas pèsent sur son budget.....

LA TAXE FONCIERE

Les procédures, engagées depuis 1998 sur ce sujet, sont largement développées dans le récapitulatif de nos 25 ans. Nous sommes maintenant dans la « saison 2 » de notre action.

Le 22 novembre 2019, le Tribunal Administratif de Nîmes a débouté la Commune et la Régie, qui requérait l'exonération de la taxe foncière sur les postes d'amarrage des marinas, au motif « que les taxes foncières établies par l'administration et notamment les avis d'imposition au titre des propriétés bâties n'avaient pas pour assiette les plans d'eau ni les ponts flottants ».

Nous avons demandé immédiatement l'arrêt de cette facturation indue par courrier du 17 février 2020, malgré les engagements pris, la facturation de 2020 incluait encore une part de taxe foncière !

Après de longues et difficiles négociations avec l'ancien directeur de la Régie, qui a fait appel de ce jugement, nous avons consulté un Cabinet d'avocats Montpellierains (Maillot et associés) qui somme le Président de la Régie :

- De proposer un avenant aux contrats de chacun des 2240 propriétaires et copropriétaires de marinas, afin d'acter l'exonération totale du prorata de taxe foncière ;
- De procéder au remboursement de l'ensemble des sommes qu'ils ont versées au titre de ce prorata de taxe foncière, et ce depuis 2016.

NB : la facturation 2021 retardée, par notre action, vous sera adressée courant août, sans la taxe foncière.

Il nous semble que, quel que soit le prononcé de cet appel, nous n'avons pas à être assujettis à cette taxe foncière.

Les 50 ans de Port Camargue

A l'été 2019, nous avons participé activement à différentes manifestations :

- Emissions de télévision
- Conférences publiques
- Collaboration au document « l'aventure de Port Camargue »
- Discours à l'inauguration du parvis de la Capitainerie baptisé « Jean Balladur ».

INFO DIVERSES

Les ventes de marinas s'établissent à 91 ventes en 2020, chiffre supérieur aux exercices précédents. Pour 2021 les ventes enregistrées au 30 juin sont de 55 avec un portefeuille bien garni, qui permettra d'accéder aux environs de 100 transactions (source Régie)

Nos actions permanentes :

- Présence au CA de la Régie (J.P. Chérifcheikh)
- 5 administrateurs au Conseil Portuaire
- Comité des usagers du Port (C.L.U.P.)
- CAPNUBAM (collectif d'associations pour la défense de l'environnement)
- Conseil d'administration mensuel de notre association.
- Réunions diverses avec les autorités locales (Préfecture, Mairie, Régie ..etc)
- Information par nos bulletins et flash infos.
- Permanence tous les samedis à notre siège de 10 h à 12 h.

Le Président clôture son rapport en remerciant les membres du bureau ainsi que les administrateurs de l'ALPC², tous bénévoles à votre service.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

ACTIONS au sein du Conseil d'Administration de la Régie (JP CHERIFCHEIKH)

Il est difficile de résumer en quelques mots l'activité du CA de la Régie :

Sans entrer dans les détails, nous nous contenterons de vous présenter les faits les plus marquants qui ont une importance pour les usagers « payeurs » que sont les propriétaires et copropriétaires de Marinas amodiataires de plans d'eau.

Pour compenser l'exonération de taxe foncière de 185 000 €, décidée par jugement du Tribunal Administratif de Nîmes, la Régie a décidé une augmentation de 3% des tarifs sous prétexte que cette baisse de recettes devait mettre ses finances en péril !!!!!

- Or, la Régie fait l'impasse sur une dette de 100 000 € de l'entreprise Thalassa, qui n'a fait que croître pendant 10 ans, sans que rien n'ait été fait (pour mémoire, un de nos adhérents avait eu ses comptes bloqués par la Régie pour une dette, à l'époque de 250 francs, soit 35 €). Pour Thalassa, la Régie a produit au dépôt de bilan pour se retrouver derrière les créanciers privilégiés...

$$185\ 000 - 100\ 000 = 85\ 000\ €$$

- Jet Roi, exploitant d'une base nautique de jet ski dans l'avant-port, qui n'a pas satisfait à ses obligations de démontage de ses installations en fin de saison, refuse de plus de payer les 63 000 € HT soit 75 000€ TTC de son contrat.....
- Le Spinaker hôtel doit 45 000 € au titre de 2019 et sa redevance devrait se situer aux alentours de 70 000€ pour 2020 ; il demande à la Régie, en accord avec la direction du Port et du Maire, une révision à la baisse de sa redevance au motif qu'il aurait été floué lors de son acquisition, mal conseillé par ses avocats !!!!!!!

Lorsque l'on fait le total de toutes les dettes non récupérées à ce jour, il est clair que les comptes de la régie sont, en réalité, loin d'être en péril !

Enfin, que dire de l'achat d'une partie du bâtiment d'ALMA NAUTIC pour 397 377 € pour y installer un certain nombre d'activités (?) sans que l'on connaisse le montant du ou des loyers

Tout cela doit il entraîner une revalorisation des tarifs de 3% ? Nous vous laissons juges !

Et maintenant, voilà que la ville s'est portée candidate pour les Jeux Olympiques et semble vouloir faire supporter par la Régie, et donc à nous, les travaux de construction de locaux nécessaires : prévision 1 000 000 € !

Rapport du Trésorier Claude MARMORAT :

Notre Trésorier commente les comptes de l'exercice et les budgets prévisionnels qui avaient été communiqués avec la convocation. Il donne des précisions sur une remarque concernant les frais de poste et internet formulée par un adhérent.

Les comptes ont été contrôlés par nos deux vérificateurs : Mrs Dias et Meurice sans aucune réserve.

Approbation à l'unanimité des comptes et prévisionnels.

Renouvellement des administrateurs :

Sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Mme La Mesta, Mrs Aguilar, Ayme, Berthier, Chérifcheikh, Dias, Folcher, Goubert, Guillemin, Larouzière, Lefèvre, Marmorat, Martin, Meurice, Revel.

Se présentent comme nouveaux administrateurs : Mme Simone Gutmacher, Mr Bernard Ourmières.

Les renouvellements et les nouveaux administrateurs sont élus à l'unanimité moins une voix.

Questions Réponses :

En l'absence de Monsieur le Maire et du Directeur de la Régie, la discussion s'engage avec Monsieur Claude Bernard, Maire Adjoint et Madame Valérie Holt, Directrice Adjointe de la Régie.

LE PORT / LA REGIE

- Alors que la tolérance a toujours été de mise, quant à la pratique du paddle dans l'enceinte portuaire, cela devient INTERDIT ? Il s'agit d'un sport nautique accessible à tous, écologique de surcroît...maintenez cette tolérance.

Valérie Holt : l'interdiction des engins de plage est inscrite dans le règlement de police du Port art. 3 et 40.

Intervention de Jacky Revel : il y a pourtant des paddles, pédalos et kayaks dans le Chenal Sud.

Bernard Martin : quelle tolérance pour les jets skis qui représentent un danger.

Valérie Holt : il faut une concertation pour une révision ou un « dépoussiérage » du règlement de police du port.

Claude Bernard invite Robert Folcher à participer à une commission de réflexion.

- Idem pour la pêche dans la zone portuaire, elle est bien autorisée sous conditions (art.25) dans le Grau du Roi.

- Pêche autorisée au droit de la Capitainerie (jour et nuit) ?

Valérie Holt : la pêche est réglementée et interdite sur les plans d'eau (art. 39 du règlement de police du port). Elle est autorisée sur les digues vers la mer. Cela entraîne également une pollution liée aux déchets et fils de pêche, ...

Intervention d'un adhérent : il s'agit d'un délit de grande voirie.

Bernard Martin : il faut en appeler au respect avec une rencontre pour apaiser la situation.

- Vitesse excessive des bateaux (Providence et autres), circulation nocturne sans feux de navigation.

Valérie Holt : proposition d'installation de radars pédagogiques.

Intervention de Françoise La Mesta : pourquoi une limitation à 5 nds dans le port alors qu'en France, les autres ports imposent 3 nds.

Claude Bernard : la brigade nautique doit recevoir un équipement pour surveiller la vitesse.

- Le projet de Conciergerie.....est-il définitivement enterré ?

Claude Bernard : confirmation de l'abandon définitif du projet.

- L'augmentation des tarifs de 3% décidée par le Conseil Municipal et la Régie n'était pas nécessaire pour l'équilibre des comptes comme prétendu. Nous constatons au 20/06/2021 une augmentation des dépenses de fonctionnement de la Régie de 668 945 € soit + 30 % !! des économies à faire !

Valérie Holt : bilan financier fin d'année – perte des recettes et augmentation des dépenses de fonctionnement : électricité et entretien des sanitaires plus élevés en raison de la pandémie, ainsi que 400 000 € pour le dragage du chenal sud.

Bernard Martin : les tarifs publics avaient été gelés jusqu'en 2019 grâce aux marinas. Le dragage du chenal sud imparfait et quid des subventions que Mr Cavaillès avait dit recevoir ?

- WIFI.....absence dans le secteur Marinas 1 et 2, réservée au Port public ?

Valérie Holt : la réception dans le port public n'est pas performante : la Régie recherche un fournisseur. Sur secteur des marinas, installation de la fibre.

LA TAXE FONCIERE

- Quel que soit le résultat de l'appel du jugement du 22/11/2019, formulé par la Régie, nous n'avons pas à payer cette taxe foncière et sommes en droit de réclamer le remboursement des années indument payées.

Valérie Holt : la facturation de la redevance pour les marinas sera lancée sous 15 jours, sans la taxe foncière, suspendue dans l'attente de la décision du Conseil d'État.

CIRCULATION

- Difficultés et risques d'accidents dans la mixité, vélos et trottinettes vs piétons sur les trottoirs.

Claude Bernard : il est prévu un arrêté d'interdiction des véhicules à moteur y compris électrique.

- Absence de piste cyclable Route des Marines, même ramenée à 30 Km/h il est dangereux d'y doubler un vélo.

Claude Bernard : un policier municipal est affecté à cette étude.

Intervention de Jacky Revel : installation de chicanes à la sortie de chaque copropriété.

- Supprimer les bouchons en venant d'Aigues Mortes : une solution, rouvrir à la circulation le passage sous le pont levant ! L'aménagement cycliste y est inutile, la piste cyclable est de l'autre côté du canal.

Claude Bernard : cette voie est départementale donc ce n'est pas à la Mairie d'intervenir, mais le Maire est désormais conseiller départemental.

- Où en est l'étude pour solutionner les encombrements au pont levant ?

Claude Bernard : la mairie a écrit au département pour envisager une trémie.

- Difficultés de stationnement : squat de longue durée de la route des marines par les camping-cars et vans des surfeurs !

ESPACES VERTS / VOIRIE

- Les espaces verts.....une question récurrente. Pelouses grillées, massifs sans plantes.

Claude Bernard : l'arrosage est devenu obsolète.

- Non remplacement des arbres abattus ou déracinés : où en est la doctrine « un arbre arraché, un arbre remplacé».

Claude Bernard : se pose le problème des racines qui dégradent les enrobés.

- Les palmiers sont-ils traités préventivement ? on observe une hécatombe sur la commune.

Claude Bernard : le traitement des palmiers contre les charançons par pulvérisation coûte 90€ par arbre.

- Restauration du site de l'Espiguette.

- Promenade du Pont de la Lune en mauvais état, racines de pins, dalles disloquées.

- Remise en état des autobloquants sur des points critiques, à qui les signaler.

Claude Bernard : pour les problèmes d'autobloquants, téléphoner à la Mairie : Audrey Souchon ou Jo Spalma.

- Purge d'un engin de pulvérisation ? sur terrain face aux marinas Chenal sud observé le 18 juin 2021.

SECURITE

- Squat et vols sur les bateaux. A quand la vidéo surveillance dans la tranche 2 des marinas ?

Valérie Holt rappelle l'excellent travail du centre de vidéo surveillance.

Intervention de Bernard Martin : il serait possible d'installer une caméra au Pont de la Lune.

CONSTRUCTION / URBANISME :

- Non respect de la zone Natura 2000.....village du Port.

- Constructions / modifications anarchiques dans les marinas : autorisations et contrôles de la Mairie ?

Intervention de Bernard Martin : quel est le contrôle de la mairie sur autorisations données aux copropriétaires. Le Maire informe le Procureur de la République, or le Maire est officier de police judiciaire et peut donc prendre les mesures qui s'imposent.

Intervention d'une adhérente qui attend toujours des réponses suite au signalement de constructions illicites de voisins.

- La prolifération des extensions pour la plupart illicites s'applique non seulement au bâti mais également sur les plans d'eau (quais danois) : augmentation des surfaces de quais, piliers hors limite. Quid des contrôles par la Régie.

Valérie Holt : ce sont des autorisations données depuis plusieurs années.

Jean-Pierre Chérifcheikh : les quais sont en indivision d'où illégalité à construire des pontons au-delà de l'amodiation.

Valérie Holt souhaite obtenir les noms de ces personnes.

LE BANC DE SABLE

- Un loisir nautique ? une vive inquiétude des Port Camarguais. Quid de l'étude annoncée dans Midi-Libre du 13/07/2021.

- Des solutions : extension du plan d'immersion des récifs artificiels ? Allongement du môle du chenal Sud ?

Valérie Holt : ce banc de sable soulève l'inquiétude depuis des années. Il y a eu une réunion avec les services de la DREAL qui a rédigé une étude « non communicable » car propriété de la DREAL, qui propose de récupérer le sable pour le disperser sur d'autres lieux. Mme la Préfète est venue sur site. Nos services sont à la recherche de préconisations techniques différentes.

Intervention de Bernard Martin étonné du caractère confidentiel du rapport de la DREAL.

Claude Bernard assure que le Maire s'en occupe.

Intervention de Jacky Revel pour une solution : prolonger la digue des Daltons.

- Il semblerait qu'on ne puisse plus « beacher » sur ce banc de sable (intervention de la gendarmerie). Si cette interdiction est avérée : signalisation adaptée et application à tous (professionnels organisant jeux, apéros, stages de kite surf !)

Claude Bernard rappelle l'interdiction de « beacher ».

- Noté dans la presse : des études pour implantation d'éoliennes à 25 km au large, Le Grau du Roi serait concerné ?

Claude Bernard : les éoliennes en mer sont prévues entre Salin de Giraud et les Saintes Maries de la Mer.

Valérie Holt : débat public avec les pêcheurs du Grau du Roi où chacun pourra donner son avis.

NB : en dehors de la suppression définitive du projet de conciergerie que nous avons combattu, les réponses de nos invités sont très évasives et peu convaincantes.

LA SNSM

Le Président Martin accueille Philippe Grau, Président de cette société de sauvetage en mer bien connue de tous et lui remet une participation de l'ALPC² pour financer certains équipements de son personnel bénévole.

Il rappelle l'activité 2020 de la SNSM : 30 bénévoles ont effectué 129 sorties qui se sont traduites par 177 personnes secourues.

Bravo à eux et n'hésitez pas à les encourager par vos dons personnels.

Le Président Martin clôture l'Assemblée vers 19h30 après avoir remercié nos invités, le public nombreux et souhaite une bonne fin de vacances à tous, et donne rendez-vous à l'année prochaine.

Conseil d'Administration du 4 septembre 2021 :

Le conseil d'administration de l'ALPC² s'est réuni le samedi 4 septembre 2021 en présence de 13 administrateurs et a procédé à l'élection du Président.

Bernard Martin est renouvelé dans son mandat de Président de l'ALPC².

Le Président a proposé les administrateurs suivants pour la composition de son bureau :

Vice président : Jean-Pierre Chérifcheikh

Secrétaire générale : Françoise La Mesta

Secrétaire adjoint : Jean-Claude Goubert

Suppléante : Simone Gutmacher

Trésorier : Claude Marmorat

Conseiller du Président : Robert Folcher.

Le bureau a été entériné à l'unanimité par le Conseil d'administration.